

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non. Les termes qui ne sont pas définis ici sont tels que définis dans le Prospectus.

SPDR Bloomberg SASB U.S. Corporate ESG UCITS ETF (le « Fonds »), un compartiment de SSGA SPDR ETFs Europe I plc (un ETF conforme aux réglementations sur les OPCVM). Ce fonds est géré par State Street Global Advisors Europe Limited.

Catégorie d'actions: SPDR Bloomberg SASB U.S. Corporate ESG EUR Hdg UCITS ETF (Acc) (ISIN IE00BFY0GV36)

Objectifs et politique d'investissement

Objectif d'investissement L'objectif du Fonds est de viser à fournir aux investisseurs un rendement total, en tenant compte à la fois des rendements du capital et des revenus, qui reflète en général le rendement de l'indice Bloomberg SASB U.S. Corporate ESG Ex-Controversies Select Index (EUR Hedged).

Politique d'investissement Le Fonds vise à répliquer aussi fidèlement que possible la performance du Bloomberg SASB U.S. Corporate ESG Ex-Controversies Select Index (EUR Hedged) (« l'Indice »).

Le Fonds est un fonds indiciel (également connu sous le nom de fonds à gestion passive).

Le Fonds investit principalement dans des titres inclus dans l'Indice. L'Indice est un indice de référence libellé en dollar américain à taux fixe de qualité investment grade (qualité élevée), qui optimise son score R-Factor™, une notation portant sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »), fournie par State Street Global Advisors®. Sur la base de l'indice Bloomberg U.S. Corporate Bond Index (« U.S. Corporate Index »), l'Indice sélectionne les titres éligibles à l'inclusion dans l'indice U.S. Corporate Index, puis s'attache à exclure certains émetteurs en fonction de leurs caractéristiques ESG, lesquelles sont évaluées à partir de leur notation ESG et de l'implication des sociétés concernées dans certaines activités controversées tel que précisé dans la méthodologie de l'Indice. Ensuite, l'Indice pondère les titres à l'aide d'un processus d'optimisation dans le but de chercher à maximiser la notation ESG du portefeuille tout en veillant à maîtriser le risque actif total. Le risque actif total fait référence à la variation entre l'Indice et l'indice U.S. Corporate Index.

Le Fonds investit au moins 90 % de ses actifs dans des titres composant l'Indice, tandis que le fournisseur d'indice applique des notations ESG à toutes les composantes de l'Indice. Il est prévu que la notation ESG du portefeuille qui en résultera sera supérieure à la notation ESG de l'indice U.S. Corporate Index après application d'un filtre éliminant au moins 20 % des titres les moins bien notés, en termes de notation ESG, de l'indice en question.

Il peut y avoir des erreurs ou incohérences éventuelles ou une insuffisance de données ESG surtout lorsque celles-ci sont relevées par des fournisseurs externes. Des incohérences éventuelles peuvent également apparaître lors de l'application de la méthode de filtrage ESG de l'Indice (critères, approches, contraintes). De plus amples informations relatives aux limites sont décrites dans le Supplément.

Du fait qu'il peut être difficile d'acheter de manière efficace tous les titres compris dans l'Indice en cherchant à répliquer sa performance, le Fonds utilisera une stratégie d'échantillonnage stratifié afin de construire un portefeuille représentatif. En conséquence, le Fonds ne détiendra généralement qu'un seul sous-ensemble des titres compris dans l'Indice.

Cette Catégorie couverte en EUR peut être utilisée pour réduire les fluctuations du taux de change entre la devise de cette catégorie d'actions et la devise de libellé des actifs sous-jacents du Fonds. La Catégorie d'actions sera couverte en EUR et devrait donc répliquer plus fidèlement la version couverte correspondante de l'Indice (Bloomberg SASB U.S. Corporate ESG Ex-Controversies Select Index (EUR Hedged)).

Le Fonds peut utiliser des instruments financiers dérivés (c'est-à-dire, des contrats financiers dont les prix sont dépendants d'un ou plusieurs actifs sous-jacents) afin d'assurer la gestion efficace du portefeuille.

Sauf circonstances exceptionnelles, le Fonds émettra et rachètera généralement les actions uniquement pour certains investisseurs institutionnels. Toutefois, les actions du Fonds peuvent être achetées ou vendues par l'intermédiaire de courtiers sur une ou plusieurs bourses de valeurs. Le Fonds négocie sur ces bourses de valeurs aux prix du marché, lesquels peuvent fluctuer tout au long de la journée. Les prix du marché peuvent être supérieurs ou inférieurs à la valeur liquidative quotidienne du Fonds.

Le Fonds ne souscrit pas de prêts de titres à l'heure actuelle.

Les Actions de la Catégorie couverte en EUR sont émises en euro. Tout revenu enregistré par le Fonds sera retenu et traduit par une augmentation de la valeur des actions.

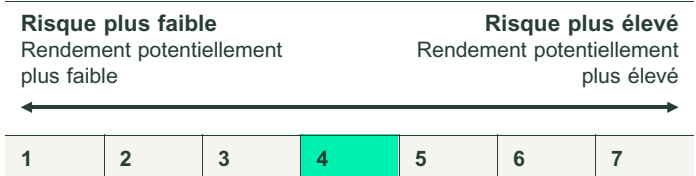
Les Actionnaires peuvent racheter les actions les jours ouvrés au Royaume-Uni (autres que les jours durant lesquels les marchés financiers concernés sont fermés aux transactions et/ou le jour précédant lesdits jours, sous réserve qu'une liste desdits jours de clôture de marché soit publiée pour le Fonds sur www.ssga.com) ; et tous autres jours à la discrétion des Administrateurs (agissant raisonnablement), sous réserve que ces jours soient notifiés par avance aux Actionnaires.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez vous référer au Prospectus.

Source de l'Indice : Bloomberg Index Services Limited. BLOOMBERG® est une marque de commerce et de service de Bloomberg Finance L.P. et ses sociétés affiliées (collectivement, « Bloomberg »). Bloomberg ou les donneurs de licence de Bloomberg détiennent tous les droits de propriété sur les indices Bloomberg. Ni Bloomberg ni les donneurs de licence de Bloomberg ne sauraient approuver ou avaliser ce document, ou garantir l'exactitude ou l'exhaustivité des informations y contenues, ni donner aucune garantie, explicite ou implicite, quant aux résultats à obtenir et ne sauraient, dans la mesure maximale autorisée par la loi, être tenus responsables de tout préjudice ou dommage en découlant.

SASB® ne prend pas position quant à l'inclusion d'un émetteur dans l'indice Bloomberg SASB U.S. Corporate ESG Ex-Controversies Select Index ou à son exclusion dudit indice.

Profil de risque et de rendement



Avertissement concernant les risques La catégorie de risque ci-dessus n'est pas une mesure des pertes ou des plus-values de capital, mais de l'importance des hausses et des baisses de rendement du Fonds constatées dans le temps.

Par exemple, un fonds dont les hausses et baisses de rendement ont été significatives sera classé dans une catégorie de risque supérieure, tandis qu'un fonds dont les hausses et baisses de rendement ont été moins importantes sera classé dans une catégorie de risque inférieure.

La catégorie la plus faible (c.-à-d., la catégorie 1) ne signifie pas qu'un fonds est « sans risque ».

La catégorie de risque du Fonds a été calculée sur la base de données de substitution historiques simulées et peut ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée au Fonds n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps.

Pourquoi ce Fonds est-il dans cette catégorie ? Le Fonds est compris dans la catégorie de risque 4 car son rendement a connu historiquement des variations moyennes à la hausse comme à la baisse.

Les paragraphes ci-dessous détaillent les risques importants pour le Fonds non pris en compte dans cet indicateur.

Risque de concentration : Lorsque le Fonds concentre ses investissements d'une manière spécifique, les enjeux qui touchent les investissements auront davantage de répercussions que si le Fonds était plus diversifié. Cette concentration peut aussi limiter la liquidité du Fonds.

Risque Indiciel : La performance du Fonds peut ne pas répliquer exactement celle de l'Indice. Les fluctuations du marché, les changements dans la composition de l'Indice, les coûts de transaction, les coûts liés aux modifications du portefeuille du Fonds et les autres dépenses du Fonds, peuvent être à l'origine de cette différence de rendement.

Risque de liquidité et risque de liquidité des ETF : L'absence d'un marché actif ou les restrictions de revente peuvent limiter la capacité du Fonds à vendre un titre à un moment ou à un cours avantageux, voire empêcher la vente du titre. Les titres illiquides peuvent se négocier avec une décote et toucher la capacité à satisfaire les demandes de rachat en temps utiles. Lorsque le Fonds investit dans des titres illiquides ou ne négocie pas de volumes importants, les écarts entre les cours acheteurs et vendeurs peuvent s'élargir, et le Fonds peut être exposé à une hausse du risque de valorisation et à une baisse de capacité à négocier. Les actions du Fonds peuvent aussi se négocier à des cours considérablement différents de la dernière VL disponible.

Risque lié aux catégories d'actions : Les plus-values/moins-values ainsi que les coûts des stratégies de couverture de change sont uniquement destinés à être provisionnés en faveur de la Catégorie concernée. Toutefois, étant donné que les Catégories d'actions ne sont pas ségréguées, les opérations pourraient potentiellement se traduire par des pertes pour d'autres Catégories.

Risque associé au filtrage : Il existe un risque que le fournisseur d'indice commette des erreurs : par exemple, qu'il évalue incorrectement les critères de filtrage, ou qu'il inclue dans l'indice des constituants incorrects ou exclue de celui-ci des constituants corrects lors du processus de filtrage.

Risque lié à la classification du Compartiment selon le Règlement SFDR : Le SFDR a progressivement été instauré depuis le 10 mars 2021 et impose de nouvelles obligations de publication d'informations aux acteurs du marché financier. À la date du Prospectus, les Normes techniques de

réglementation (Niveau 2) du Règlement SFDR ont été promulguées par la Commission européenne et s'appliqueront à partir du 1er janvier 2023. Par ailleurs, certains concepts nouvellement introduits par ledit Règlement ne font pas actuellement l'objet de normes techniques d'exécution centralisées, d'orientations locales ou de pratiques de marché établies. Le Compartiment a été évalué et classifié de bonne foi, sur la base des informations pertinentes actuellement disponibles. Au fur et à mesure de l'évolution de ces normes et orientations, la publication d'informations et la classification au titre de l'Article 8 en vertu du règlement SFDR indiquées dans le présent Supplément et sur le site Internet pourraient être modifiées et ne plus s'appliquer.

Veuillez vous reporter au Prospectus pour des informations détaillées concernant les risques liés à ce Fonds.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

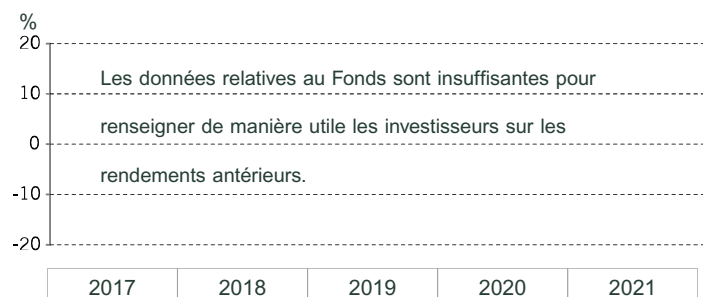
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Aucun
Frais de sortie	Aucun

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,20 %

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

Performances passées



Les frais d'entrée et de sortie indiqués sont les valeurs maximales. Ainsi, il se peut que vos frais soient inférieurs – pour plus d'informations sur ce point veuillez consulter votre conseiller financier ou distributeur.

Les frais d'entrée et de sortie ne sont pas applicables aux investisseurs qui achètent / vendent des actions du Fonds sur les marchés boursiers, mais ces investisseurs le feront au prix du marché et peuvent être sujets à des frais de courtage et / ou d'autres charges.

Le montant des frais courants présenté dans ce document correspond à une estimation. Il comprend :

- Les coûts de transaction du portefeuille, sauf dans le cas des frais d'entrée / de sortie payés par le Fonds lors de l'achat ou la vente d'unités dans un autre Fonds.

Pour plus d'informations au sujet des frais veuillez consulter la section « Frais et dépenses » du prospectus et le supplément du Fonds.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Les performances passées présentées ici tiennent compte de l'ensemble des frais et coûts. Les frais d'entrée/de sortie sont exclus du calcul des performances passées.

Le Fonds a été lancé en octobre 2020.

Les Actions de catégorie EUR Hedged ont été lancées en juin 2021.

Informations pratiques

Dépositaire State Street Custodial Services (Ireland) Limited.

Autres Informations Des exemplaires du prospectus, ses suppléments, des détails du portefeuille du Fonds et des derniers rapports annuels et semestriels préparés pour SSGA SPDR ETFs Europe I plc peuvent être obtenus, sans frais, auprès de l'Agent administratif ou en ligne sur le site www.ssga.com. Ces documents sont disponibles en anglais.

Politique de rémunération Les détails de la politique de rémunération actualisée de SSGA SPDR ETFs Europe I plc sont disponibles sur www.ssga.com. Les exemplaires papier sont gracieusement mis à disposition sur demande.

Publication de la Valeur liquidative La valeur liquidative et la valeur liquidative indicative par action sont disponibles sur www.ssga.com et auprès du siège social de la société. La valeur liquidative indicative est en outre disponible sur les postes d'informations financières Bloomberg, Telekurs et Reuters.

Fiscalité Le Fonds est soumis à la législation et à la réglementation fiscales de l'Irlande. Selon votre pays de résidence, ces dernières peuvent avoir un effet sur la valeur de vos placements. Pour obtenir de plus amples informations, il vous est recommandé de consulter un conseiller fiscal.

Déclaration de responsabilité La responsabilité de State Street Global Advisors Europe Limited peut être engagée sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui se révéleraient trompeuses,

inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du Prospectus.

Conversion entre compartiments Les actionnaires n'ont pas de droit spécifique de convertir les actions du Fonds en actions d'un autre Fonds de SSGA SPDR ETFs Europe I plc. La conversion peut être uniquement effectuée par un investisseur qui vend / rachète des parts du Fonds et qui achète / souscrit des actions d'un autre Fonds de SSGA SPDR ETFs Europe I plc. La section « Information sur les achats et les ventes - Conversions » du prospectus contient des informations détaillées sur les modalités applicables aux échanges entre Fonds.

Séparation des Actifs et des Passifs SSGA SPDR ETFs Europe I plc a séparé le passif de chacun de ses compartiments. En conséquence, l'actif du Fonds ne devrait pas être disponible pour payer les dettes de tout autre compartiment de SSGA SPDR ETFs Europe I plc.

Réglementations relatives à la communication d'informations en matière de finance durable (Sustainable Finance Disclosure Regulations, « SFDR ») Les informations décrivant la manière dont State Street Global Advisors Europe Limited prend en compte les risques de durabilité lors du processus d'investissement adopté dans le cadre de sa gestion du Fonds sont disponibles dans le Prospectus ou sur notre site Internet www.ssga.com.